

FICHE ET CONDITIONS D'INSCRIPTION- 2023/2024

INFORMATIONS CONCERNANT L'ELEVE

NOM PRÉNOM.....

ADRESSE

CODE POSTAL COMMUNE.....

TELPORT..... MAIL.....

SI MINEUR : AGE OU NIVEAU SCOLAIRE

REPRÉSENTANT LÉGAL (si mineur)

NOM PRÉNOM.....

ADRESSE (si différente)

TELPORT..... MAIL.....

REMARQUES CONCERNANT VOTRE ENFANT (Santé / difficulté d'apprentissage...)

.....

.....

L'objet de ce document est de présenter les conditions d'un accord entre l'élève et Yokoso Conseil-Formation Japon représentée par Caroline Houyez (micro-entreprise), immatriculée sous le numéro SIRET 828 637 892 00021, dont le siège social est 6 boulevard Belle-Isle 12 000 Rodez, tél : 07 80 58 15 23, mail : yokoso@uminokai.net.

Objet

L'accord a pour objet l'enseignement de la langue et de la culture japonaise au sein d'une école privée.

Durée

Cet accord est conclu pour une durée de (à cocher) :

12 cours (3 mois) 36 cours (année hors vacances scolaires)

44 cours (année complète hors vacances d'été) 52 cours (année complète)

Il pourra être renouvelé tacitement deux fois en cas d'accord trimestriel, il n'est pas renouvelable tacitement pour une année.

Les cours sont dispensés de septembre à juin pour les scolaires et par défaut toute l'année pour les adultes sauf décision contraire de l'élève.

FICHE ET CONDITIONS D'INSCRIPTION- 2023/2024

Délais

Je m'engage à dispenser les cours, animer les ateliers et organiser des stages pendant la durée de cet accord.

En cas d'empêchement, lié à mon état de santé, des contraintes indépendantes de ma volonté et notamment en cas de force majeure (dégâts des eaux, pandémie, incendie), je vous informerai dans les plus brefs délais.

En cas de confinement, les cours sont normalement assurés à distance sur skype.

Engagement et délai de rétractation

L'inscription s'effectue le ____/____/_____.

Le jour de l'inscription, veuillez signer cet accord dont une copie vous sera remise par mail.

L'accès au cours de japonais est subordonné à la signature préalable de ce document.

L'élève dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter, passé ce délai, l'inscription devient définitive.

Paiement

Pour la réalisation de cet accord, l'élève versera la somme suivante, définies en fonction du tableau des tarifs fourni et de ce qui a été convenu :

Indiquer le montant :

Modes de paiement

Les paiements sont mensuels, trimestriels ou annuels selon les modalités convenues.

Les inscriptions sont trimestrielles ou annuelles. **Elles ne sont ni cessibles ni remboursables.**

Aucune résiliation n'est acceptée sauf pour les cas énumérés ci-dessous :

- **Raison médicale** rendant impossible le suivi des cours en présentiel **ainsi qu'à distance** sur une période d'1 mois (sur justificatif médical).
- **Déménagement** de l'élève rendant impossible les déplacements, et l'enseignement à distance n'est pas envisageable (problème d'horaire, de matériel, de connexion etc....)

Les modalités de paiement sont :

- En cas de paiement trimestriel ou annuel, le paiement par chèque est préférable. L'apprenant peut régler la somme en plusieurs chèques en indiquant à quelles dates ils doivent être encaissés. Par défaut ils sont encaissés en début de mois.
Le premier chèque n'est encaissé qu'après la période de rétractation de 14 jours.

FICHE ET CONDITIONS D'INSCRIPTION- 2023/2024

- En cas de règlement mensuel, le paiement par virement est possible. Il est à effectuer avant le 10 de chaque mois.

En cas de fermeture de la salle pour des raisons indépendantes de ma volonté (dégâts des eaux, pandémie, incendie), je m'engage à maintenir le cours à distance jusqu'à la réouverture de la salle. Aucun remboursement ou suspension de virement ne sera admis.

Dans le cas d'une incapacité ponctuelle à dispenser le cours, je proposerai un cours de rattrapage.

Attention, je me réserve le droit de ne pas admettre un élève si passé le délai de rétractation de 14 jours, l'apprenant n'a pas respecté les obligations afférentes au mode de règlement choisi, il ne sera admis qu'une fois ces obligations respectées.

Responsabilité

Les élèves ne sont sous ma responsabilité que pendant la durée du cours pour lequel ils sont inscrits. Les responsables des élèves mineurs devront remplir et signer le document « autorisation parentale et décharge de responsabilité » fourni.

Recueil des données personnelles

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription ne sont enregistrées qu'en vue de tenir à jour ma liste d'élèves et remplir les documents, devis et factures et me permettre d'être en lien avec l'élève. En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Fait à Rodez

Le ___/___/_____

En deux exemplaires dont l'un remis à l'élève ou son responsable.

Caroline Houyez

Elève ou responsable (si mineur)

